

Des citoyens prévôtois exigent le report des élections communales

MOUTIER Depuis le 5 novembre, les autorités, en particulier le maire, cherchent à faire des prochaines élections un plébiscite projurassien. Inadmissible, pour plusieurs citoyens, qui ont déposé recours.

PAR PHILIPPE OUDOT

Encore sous le choc après la décision de la préfète du Jura bernois d'annuler le scrutin du 18 juin 2017, la majorité autonomiste des autorités prévôtoises fait feu de tout bois pour dénoncer cette décision en termes outranciers et fait campagne en faveur des partis de l'Entente jurassienne en vue des élections du 25 novembre. Une situation qui n'est pas du goût de tous les Prévôtois.

Agissant au nom d'un groupe de citoyens, l'avocat Grégoire Aubry vient de déposer un «recours contre les actes préparatoires» concernant les élections auprès de la Préfecture du Jura bernois, autorité compétente en la matière. Concrètement, il demande purement et simplement le report des élections communales à une date ultérieure. Il précise par ailleurs que les recourants «ne sont pas forcément des gens qui se présentent aux élections, mais des citoyens qui jugent la situation totalement inacceptable».

Pas retenu la leçon

En effet, explique l'avocat, la décision du 5 novembre rappelait clairement les devoirs de transparence, d'objectivité, de proportionnalité et de réserve de l'autorité dans le cadre d'une votation. Or, constatent les citoyens qui ont fait recours, le Conseil municipal, et en particulier le maire Marcel Winistoerfer, n'ont visiblement pas retenu la leçon.

C'est d'autant plus grave qu'en matière d'élections, la jurisprudence du Tribunal fédéral (TF) est encore plus sévère, rappelle Grégoire Aubry. Elle proscribit en effet, par principe, «toute intervention ou communication de l'autorité, et ce encore davantage lorsqu'il s'agit d'une réélection de l'autorité concernée». En clair, elle ne doit pas faire de propagande électorale pour elle-même, ses membres ou d'autres candidats, ni dénigrer l'opposant politique.

Or, poursuit l'avocat, si toutes les for-

mations, à l'exception d'Interface, font de l'appartenance cantonale de Moutier un thème central de leur campagne, «le maire Winistoerfer en fait la raison d'être de son combat pour sa réélection, en qualité de candidat officiel de l'Entente jurassienne».

Des noms d'oiseaux

Qui plus est, depuis la décision de la préfète, le 5 novembre, les autorités municipales, et plus particulièrement le maire, «n'ont cessé, en des termes outranciers, injurieux et complotistes – «ignominie», «tricheurs», «babouins», «menteurs», etc. –, de jeter le discrédit sur les institutions bernoises et ses représentants, ainsi que sur les politiciens qui, à l'échelle locale, se prononcent en faveur d'un maintien dans le canton de Berne.»



Le maire a fait de l'appartenance cantonale de Moutier la raison d'être de son combat pour sa réélection en qualité de candidat officiel de l'Entente jurassienne.»

GRÉGOIRE AUBRY
AVOCAT DES RECOURANTS

Par l'entremise de leur avocat, les recourants constatent que le maire, en sa qualité de plus haut représentant des autorités communales, viole les obligations que lui avait pourtant rappelées la préfète dans sa décision du 5 novembre.

Et le devoir de réserve?

Ils dénoncent notamment la participation active des autorités municipales à la manifestation organisée le 9 novembre dernier, et notamment la mise à disposition de leurs infrastructures à ces groupes, notamment l'Hô-

tel-de-ville, son parvis et sa place. Un Hôtel-de-ville dont la façade était recouverte d'un gigantesque drapeau jurassien. «Le maire Winistoerfer, en sa qualité officielle, a pris la parole pour inviter chacun à voter, le 25 novembre, pour les listes et les candidats de l'Entente jurassienne et bien évidemment pour lui-même».

Comme le relève Grégoire Aubry, «ce drapeau sur le bâtiment de l'Hôtel-de-ville est tout sauf anecdotique, car il constitue un appel clair à voter pour l'Entente jurassienne: «C'est un peu comme si, avant les élections, le maire de Bienne faisait placarder un énorme drapeau à son effigie appelant à le soutenir. Cela provoquerait un scandale! Eh bien, il en va de même dans cette affaire.»

Propagande inadmissible

A ses yeux, tous ces agissements constituent «une propagande inadmissible, commise par les autorités séparatistes dans la poursuite exclusive des intérêts de leurs membres». Si la manifestation était légitime, dans la mesure où elle était organisée par des groupes militants, la participation à caractère officiel des autorités municipales et du maire est en revanche intolérable.

Une telle propagande est en effet proscrite et contraire à la Constitution fédérale. «Elle constitue un acte préparatoire visant à influencer le résultat des élections à venir, plus particulièrement à favoriser de manière illicite les listes et les candidats de l'Entente jurassienne au détriment des autres listes et candidats», constate l'avocat. D'où le recours déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois contre ces actes préparatoires.

Il estime en effet que les faits incriminés ne rendent pas possible le bon déroulement des élections du 25 novembre, qu'elles doivent être reportées et que les bulletins de vote par correspondance déjà parvenus à la commune doivent être détruits.



Pour les recourants, le fait de pavoiser à l'Hôtel-de-ville avec un énorme drapeau aux couleurs du Jura et l'appel du maire Marcel Winistoerfer à voter pour les candidats de l'Entente constituent un acte de propagande électorale inacceptable. STÉPHANE GERBER

Le Jura bernois parmi les priorités

BERNBILINGUE Nouveau président, nouveau bureau et une idée pour la gare de Berne.

Après 25 ans de loyaux services, Michael Stämpfli a démissionné de son poste de président de BERNbilingue. Ancien conseiller municipal bilingue de Berne, Alexandre Schmidt lui succède au comité, qui compte également quatre nouveaux membres. Michael Stämpfli, qui s'est engagé durant 25 ans à la tête de BERNbilingue afin de promouvoir le bilinguisme du canton de Berne, celui de ses institutions, ainsi que pour une pacification de la Question jurassienne, a été nommé, président d'honneur. Alexandre Schmidt a présenté ses trois priorités pour les

prochaines années: le Jura bernois, les échanges et le bilinguisme dans le canton. Quels que soient les résultats pour Moutier, le Jura bernois a besoin de perspectives pour se développer. Si l'échange d'étudiants dans le canton de Berne est bien organisé, il devrait toutefois être considérablement étendu.

Bern/Berne/Berna

Et enfin, le bilinguisme dans le canton de Berne doit être ancré à tous les niveaux comme un atout unique. Avec l'inscription multilingue du nom de la capitale, à la gare, l'organisation souhaite gagner en visibilité. A la gare,



Alexandre Schmidt, le nouveau président de BERNbilingue. DR

une grande enseigne visible devrait porter le nom de Bern/ Berne/Berna. Cette proposition est également adres-

sée au canton et aux communes. Ont également été élus au comité de BERNbilingue: Silvia Jäger, directrice des services administratifs de la municipalité d'Oensingen; Thomas Raaflaub, coordinateur des échanges scolaires dans le canton de Berne; Silvia Steidle, conseillère municipale de Bienne et Franziska Teuscher, conseillère municipale de Berne.

Les autres membres du comité sont Jolanda Brunner, conseillère municipale de Spiez, Manfred Bühler, conseiller national et maire de Cortébert, Rudolf Burger, Samuel Krähenbühl, député, et Urs Schenker. C-MPR

EN BREF

HÔPITAL DE MOUTIER

L'incertitude se poursuit

Pour l'heure, la vente de l'établissement hospitalier reste bloquée. Suite à la requête du Gouvernement jurassien auprès du Tribunal fédéral (TF) pour empêcher sa mise en vente, le Conseil exécutif avait, à la demande de ce dernier, fait part de son point de vue en termes vifs. Le TF a adressé cette réponse au Gouvernement jurassien en lui demandant de prendre position. «Cela conduira sans doute à un nouvel échange d'écritures, avant que le TF ne prenne sa décision», indique David Gaffino, vice-chancelier du canton de Berne. D'ici là, le dossier de vente reste bloqué. Une incertitude qui, comme l'a déjà souligné le Conseil exécutif à plusieurs reprises, met en danger la pérennité du site prévôtois de l'Hôpital du Jura bernois, observe le vice-chancelier. PHO

MOUTIER

Bientôt une nouvelle place de jeux

Le Conseil de la paroisse réformée de Moutier a décidé de démonter les engins de la place de jeux de la Collégiale. Les installations datent de plus de 20 ans et ne répondent plus aux normes indiquées. C'est pourquoi, pour la sécurité des enfants, cette place de jeux sera démontée dans les prochaines semaines. Un nouveau projet sera mis sur pied pour l'été 2019. C-MPR